22me Année N° 6160 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 16 Mai 1881

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix, Tourcoing : Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.»
Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois . . . 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 15 MAI 1881

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service particulier)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Le Conseil des Ministres

Paris, 14 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

Il a été décidé que le président du conseil, sans refaire la déclaration qu'il a portée hier au Sénat, annoncerait néanmoins aux députés, par déférence pour la représentation nationale, la signature par le bey du traité de garantie obtenu par la France.

Le traité authentique, c'est-à-dire muni des signatures du bey et du plénipotentiaire français, a été envoyé par le général Bréart à Paris à l'aide d'un aviso détaché de l'escadre dans ce but spécial. Le gouvernement compte recevoir ce traité lundi matin et, dans la journée même, il le soumettra à la ratification de la Chambre et, lorsque celle-ci sera acquise, à la sanction du Sénat.

Un supplément du Livre Jaune

Un supplément au Livre Jaune, concernant les affaires tunisiennes, sera distribué à la Chambre la semaine prochaine, dès que le gouvernement aura reçu le texte officiel du traité qui lui a été expédié par le général Bréart.

Les opérations.

La Calle, le 13 mai, 7 h. 40 soir.

La division Delebecque, campée à Si Abdallah ben Djemel, est maintenant appuyée sur sa droite par la colonne Logerot, qui a marché au Nord en quittant Fernana et qui occupe les mamelons voisins du marabout.

Les opérations interrompues par le mauvais temps, ont repris sérieusement aujourd'hui, malgré la boue non encore séchée.

Des reconnaissances sont faites sous la direction immédiate des généraux de brigade par des colonnes légères pourvues d'artillerie. Hier, on a canonné sur plusieurs points des groupes apparents de Kroumirs, au milieu desquels on a réussi à loger quelques obus. Le massacre de nos soldats isolés et les mutilations qu'ils subissent animent les troupes. On sera désormais moins facile pour accepter les soumissions hypocrites.

Quelques centaines de Kroumirs escarmouchent devant Tabarka.

Le mouvement de la division Delebecque, combiné avec celui du général Logerot et avec la marche des troupes de Bizerte, fait que le pays ennemi est enserré de tous côtés. Cependant, il sera difficile de rencontrer des forces importantes. Les combattants sont éparpillés, et leurs familles sont réfugiées dans des ravins inaccessibles, au milieu de forêts impénétrables. Les Kroumirs ont adopté visiblement la seule tactique qui pût leur permettre de tenir quelques semaines contre nos troupes.

La présence de nombreux Arabes réquisitionnés autour des colonnes permet d'ailleurs à nos adversaires d'échapper facilement aux recherches, grâce à la similitude des costumes. On finira par abandonner complètement le système des concentrations par grandes masses pour adopter définitivement celui des colonnes volantes pourvues d'artillerie à dos de mulets et sans *impédimenta*.

Je crois que j'aurai demain à vous parler d'une affaire sérieuse qui va s'engager dans ce sens.

Crise ministérielle en Italie

Rome, 14 mai.

Chambre des députés. — M. Cairoli annonce la démission du Cabinet. Les ministres resteront provisoirement à leur poste pour l'expédition des affaires courantes. Les membres de la Chambre seront convoqués à domicile.

Rome, 15, soir.

Voici le texte de la déclaration par laquelle M. Cairoli a annoncé la démission du ministère :

«Les évènements de Tunisie, ont appelé plusieurs fois l'attention de la Chambre et ont fourni au gouvernement l'occasion de faire connaître des déclarations que le gouvernement actuel confirme en les subordonnant à des intérêts supérieurs même sa propre défense.

» Le ministère ne peut accepter aujourd'hui aucune interpellation; il devrait donc prier les interpellants de les ajourner, mais ces interpellations révèlent une situation parlementaire dont le ministère doit tenir compte.

» Considérant les grands intérêts politiques et les réformes intérieures que réclament l'autorité, dans le gouvernement, et la concorde, dans la majorité (très-bien) pour maintenir cette majorité telle qu'elle formée le 30 avril, le ministère a décidé de remettre sa démission au roi.

» M. Cairoli espère que ses successeurs continueront et accompliront les réformes commencées par le ministère. (Très-bien).

L'attitude de l'Italie

Florence, 14 mai.

La phrase de la circulaire de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, où il est dit que « dernièrement, pour des causes qu'il serait trop délicat de pénétrer, les dispositions du gouvernement tunisien ont changé... », a produit à Rome une émotion assez vive.

On assure que des explications ont été échangées, bien que les plus avisés eussent fait observer que le gouvernement français ayant eu à se plaindre dans la question tunisienne, non-seulement du consul italien à Tunis, mais encore du premier ministre et d'autres hauts fonctionnaires tunisiens, de la Porte, et même du consul anglais, la phrase ne visait pas essentiellement l'Italie, et que prendre la chose uniquement pour soi était une sorte d'aveu.

Le *Diritto* d'hier annonce, du reste, que l'incident est arrangé d'une façon satisfaisante.

L'impression produite ici par le traité franco-tunisien est assez vive, grâce aux illusions dont la *Riforma* et consorts bercent depuis quelque temps le sentiment national.

La perspective de Bizerte transformée en un grand port militaire a surtout le don d'enflammer les imaginations italiennes. Or, on sait fort bien, à Rome, dans les bureaux du ministère de la marine et ailleurs que le lac de Bizerte, excellent du temps des Carthaginois, où les marines de guerre consistaient en simples barques, est inabordable aujourd'hui non-seulement aux grands vaisseaux de guerre, mais aux navires marchands d'un médiocre tonnage.

Comme l'a dit récemment sir Charles Dilke au Parlement anglais, il faudrait, pour en faire un simple port de commerce, des dépenses énormes que les personnes compétentes n'évaluent pas à moins de 200 millions.

Le port-fantôme, rêvé par les Italiens, est donc une éventualité au moins fort éloignée. Ils ont d'autant moins à s'en préoccuper que, d'après le traité, Bizerte doit être évacuée par les Français aussitôt que cesseront les circonstances exceptionnelles qui les y ont amenés.

Il est évident que les partis parlementaires vont profiter de l'occasion pour tenter nouvellement l'assaut du pouvoir; mais on peut douter du succès, grâce au bon sens italien que la surexcitation de l'amour-propre national n'a pas encore complètement étouffé. Il y a donc lieu de croire que la nouvelle coalition parlementaire échouera comme la précédente pour peu que le cabinet Cairoli obtienne l'ajournement du débat

L'attitude de l'Allemagne

Londres, 14 mai.

Le *Times* dit que l'Italie a fait sonder les puissances afin de provoquer une conférence Européenne sur la question de Tunis. — Elle donne comme prétexte que la Tunisie fait partie intégrante de l'Empire ottoman.

M. de Bismarck a déclaré immédiatement qu'il repoussait formellement ce projet. On assure que M. Cairoli est démissionnaire.

L'attitude de la Porte

Constantinople, 14 mai.

Malgré l'insuccès de ses précédentes circulaires sur la question tunisienne, auxquelles n'a répondu aucune puissance, on assure que la Porte en prépare une nouvelle pour protester contre le traité franco-tunisien et réserver ses droits pour l'avenir.

Nouvelles parlementaires

Paris, 14 mai.

M. le prince de Léon, député légitimiste du Morbihan, doit adresser aujourd'hui au président du conseil une question au sujet du maintien dans le cadre d'activité du général Farre atteint par la limite d'âge.

M. Jules Ferry répondra immédiatement à la question.

D'autre part, M. Jules Ferry a été avisé ce matin par lettre que M. de Kerdrel lui poserait une question analogue au Sénat.

Le président du conseil s'est engagé à répondre.

—

Le centre gauche du Sénat vient de se réunir sous la présidence de M. Teisserenc de Bort.

M. Victor Lefranc a été choisi comme candidat à l'inamovibilité par 24 voix sur 29 votants ; M. Wurtz a obtenu 3 voix et M. Dietz 2 voix.

Ce choix sera soumis prochainement à la sanction des gauches réunies.

—

La commission des pétitions de mars 1881, qui vient de se réunir, a examiné la pétitione émanant de la colonie française en Egypte et demandant une enquête au sujet du départ de M. de Rieg, agent consulaire, mis en disponibilité par un décret récent.

La commission, après un échange d'observations entre ses membres, a decidé d'entendre avant toute résolution M. Barthélemy Saint Hilaire, ministre des affaires étrangères.

—

La gauche républicaine du Sénat se réunira mercredi à deux heures pour choisir son candidat.

La réunion plénière des groupes aura lieu le même jour à quatre heures pour arrêter un choix définitif.

—

Le Sénat a à discuter aujourd'hui l'article 15 du projet sur l'avancement dans l'armée, le seul qui reste à voter dans la première délibération.

Cet article règle les conditions d'avancement des officiers détachés dans le service d'état-major.

Interdiction du meeting de Marseille

Marseille, 13 mai soir.

Le meeting qui devait avoir lieu pour protester contre l'exécution projetée de Jessa Heffmann vient d'être interdit.

M. de Francesco à Rome

Florence, 13 mai.

On signale la présence de M. de Francesco propriétaire du *Mostakel* à Rome depuis samedi dernier. On assure qu'il a des entrevues fréquentes et secrètes avec le comte Maffei, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

La politique Russe

Vienne, 14 mai, midi 30.

Les nouvelles de Saint-Pétersbourg disent que l'opinion publique est désenchantée par le manifeste impérial, qui reproduit presque textuellement un appel du synode russe. On croit que Pobedonozew, le procurateur du synode, est l'auteur du manifeste.

NOUVELLES DU MATIN

Affaires Tunisiennes

Constantinople, 14 mai soir.

L'ambassadeur français, M. Tissot a déclaré à la Porte, que l'envoi d'un seul vaisseau à la Goulette serait considéré par la France comme une déclaration de guerre.

Rome, 15 mai.

Le langage des journaux témoigne de l'impression profonde qu'a produit en Italie, la signature et les clauses du traité franco-tunisien. Les demandes d'importation d'assises | la recept ou des tabacs.

Les députés au Palais-Bourbon

Paris, 16 mai.

L'excellent M. Bescherelle, le chef des huissiers du Palais-Bourbon, vient de donner des ordres pour que les grandes portes de la salle des Pas Perdus soient ouvertes aux députés et leur permettent pendant les suspensions de séance d'aller respirer l'air frais dans les jardins.

Nous devons ajouter, que si le chef des huissierss a donné à nos députés la clef des champs, il a eu soin d'enlever toutes les clefs des portes qui donnent accès dans le palais du Grand Maître.

La mission Léon Renault

Paris, 15 mai, 9 h.

Notre correspondant particulier nous écrit :

« M. Léon Renault avec lequel j'ai eu un entretien hier, dans les couloirs de la Chambre, m'a dit que son voyage à St-Pétersbourg annoncé par le *National* n'aurait pas lieu.

» Le ministre des affaires étrangères a seulement fait appel à la compétence de l'ancien préfet de police, pour qu'il lui rédigeât avant la fin de la semaine, un rapport sur l'extradition. »

Mort de l'amiral La Roncière

Paris, 15 mai.

L'amiral La Roncière Le Noury vient de mourir.

C'était une des notabilités les plus brillantes de la marine française. Né à Turin le 31 octobre 1813, du général comte de la Roncière, il fut adopté plus tard par son oncle le général baron de Noury, dont il accola le nom à son vocable patronymique.

M. La Roncière Le Noury entra dans la marine en 1829. Il fut successivement nommé capitaine de frégate en 1489, chef d'état-major de l'escadre d'évolution et aide de camp du ministre de la marine pendant la guerre de Crimée, capitaine de vaisseau en 1855 et contre-amiral en 1861.

Ce fut lui qui organisa la division cuirassée de Cherbourg en 1861 et qui eut le commandement des renforts envoyés à Paris pendant la néfaste guerre de 1870. Il assista à la bataille de Champigny et dirigea l'affaire du Bourget.

Homme politique, l'amiral La Roncière Le Noury, entra à l'Assemblée Nationale de 1871, élu par le département de l'Eure il siégea au centre droit.

En 1876, ses électeurs le nommèrent sénateur, après une profession de foi bonapartiste.

Un incident de sa vie politique :

Appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée, il fut révoqué en septembre 1875, à la suite d'une lettre politique publiée dans la *Liberté*.

L'amiral La Roncière le Noury était depuis 1879, président de la société de Géographie de France.

Nouvelles d'Espagne

Madrid, 15 mai.

Notre ambassadeur, l'amiral Jaurès, a eu avant-hier, un entretien avec le gouvernement espagnol sur les mesures à prendre dans le cas où certaines tribus du Maroc feraient des incursions sur la frontière de nos colonies algériennes, comme certains avis l'ont fait pressentir.

Le secrétaire de notre ambassade à Madrid avait pris part dernièrement à la conférence qui s'occupa de résoudre par voie diplomatique la question des capitulations au Maroc.

Démission du cabinet Italien

Rome, 15 mai, 9 h. m.

Le roi Humbert a agréé la démission du Cabinet. Il a chargé M. Sella de former un nouveau ministère.

M. Sella a accepté.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a repris hier la discussion du projet de loi relatif aux modifications à introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée, autrement dit du projet fixant les obligations militaires à imposer aux séminaristes et aux instituteurs.

Au projet rédigé par la commission, d'accord avec le gouvernement, et reduisant à une année seulement la durée du service exigé des instituteurs publics et des futurs ministres des cultes reconnus, M. Labuze opposait un contre-projet assujettissant instituteurs et séminaristes au droit commun. Cet amendement qui, de tous ceux que l'on a présentés jusqu'ici, s'écartait le plus du projet de la commission a été discuté le premier. M. Labuze l'a soutenu, tout en reconnaissant que la suppression pure et simple de l'art. 20 de la loi de 1872, visant les dispenses du service militaire, présenterait de grandes difficultés, au point de vue pratique.

Le contre-projet Labuze combattu par M. Paul Bert et appuyé par M. Madier-Montjau a été repoussé par 290 voix contre 202.

Avant de se séparer, la Chambre a adopté le projet de M. Camille Sée créant une école préparatoire pour les femmes se destinant au professorat dans les collèges de jeunes filles.

Au début de la séance, M. le prince Léon a demandé des explications au président du Conseil sur le maintien de M. le général Farre dans le cadre d'activité. M. Ferry a répondu que la mesure était légale, celui qui en a bénéficié ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Nous ne nous trompions pas en annonçant la très-prochaine discussion de la proposition Bardoux. Le rapport de M. Boysset sera déposé lundi sur le bureau de la Chambre.

Au Luxembourg la discussion s'est rouverte sur la loi relative à l'avancement dans l'armée. Elle a été adoptée en première lecture.

Si le traité que le général Bréard a présenté, sur la pointe de son épée, au bey de Tunis, et que celui-ci a si vite accepté, finit réellement la querelle ; si ce traité ne devient pas pour la France le commencement même des difficultés diplomatiques qui nous ont toujours paru les seuls périls de cette affaire ; si ce traité ne provoque aucune protestation grave ni de l'Angleterre mécontente, ni de l'Italie haineuse, ni de cette imprudente Turquie dont l'une et l'autre surexcitent le vieil orgueil; ou bien si, en protestant, ces trois nations sont du moins impuissantes à déférer le traité au tribunal de l'Europe et à coaliser contre nous les arbitres et les juges réunis dans une nouvelle conférence de Berlin, nous n'avons qu'à nous réjouir : le traité de Tunis termine heureusement une expédition qui nous a déjà coûté plus de cinquante millions, qui a dispersé nos forces militaires et qui risquait d'engager dans plus d'une complication internationale l'honneur et la paix de la France. Non seulement nous aurons vu avec une vive satisfaction disparaître ces présages fâcheux, mais nous aurons eu un tressaillement de joie patriotique à voir triompher un des plus grands intérêts de la France sur le littoral de la Méditerranée; et il ne nous restera plus qu'à souhaiter que ce traité affermisse pour toujours dans toute l'Afrique septentrionale le crédit et l'autorité du nom français.

Quelques artifices de langage qu'ait employés M. Jules Ferry pour définir ce traité, ceux-là seuls s'y tromperont qui ignorent la « piperie » des mots. Si ce n'est pas la conquête, c'est le protectorat ; si ce n'est pas l'annexion, c'est l'occupation. Ce traité oblige le bey à une abdication presque totale de sa souveraineté; dès ce jour, il ne peut plus conclure, sans le consentement de la France, aucune convention diplomatique, et c'est la France qui représentera la Tunisie à l'étranger, c'est la France qui aura sous sa « protection » dans le monde entier « les nationaux de la régence ». De même, la France réorganisera les finances de la Tunisie ; c'est dire qu'elle les administrera. Le bey n'a donc plus besoin de ses deux ministères des affaires étrangères et des finances que pour la forme et la parade. Quant au « maintien de l'ordre », à la « sécurité de la frontière et du littoral », le traité en confie la charge et en réserve le soin à nos généraux. Pour cette fonction pacifique, nos troupes auront le « droit d'occuper les positions » partout où il leur sera nécessaire de veiller, et, comme cette nécessité peut se prolonger, le bey pourra tôt ou tard congédier aussi son ministre de la guerre. Quelques gardes dans les corridors du Bardo, de l'argent et des plaisirs, voilà, ce semble, tout le prestige et toutes les ressources qui suffiront désormais à la puissance et à la félicité du bey. Comment et quand payera-t-il « la contribution de guerre qui sera imposée aux tribus insoumises » et dont il se reconnaît « responsable » ?

Les Kroumirs demanderont-ils l'aman, parce que le bey a fait sa capitulation ? Ce sont des questions et des doutes qui ont leur importance, si secondaire qu'elle paraisse. Quoi qu'il en soit, la France prend bien, en vertu de ce traité, le protectorat de la Tunisie, et, par une occupation plus ou moins provisoire, elle va regir par ses armes posséder militairement une partie du territoire tunisien. Les traités que signent, sous l'empire de la crainte, ces potentats orientaux, sont souvent fallacieux. Pour en assurer l'exécution, quelle force faudra-t-il maintenir en Tunisie ? Combien de temps durera l'occupation ? Et jusqu'à quelles régions et quelles limites devra-t-on l'étendre ? D'autre part, quels embarras ou quels dangers la tutelle diplomatique que la France exercera à Tunis peut-elle causer ou occasionner, au préjudice et pour l'ennui de notre gouvernement ? L'avenir nous l'apprendra.

C'est un protectorat auquel on devra, forcément et peu à peu, substituer la conquête, c'est une occupation qui, fatalement, se changera en annexion. La Tunisie sera, qu'on le veuille ou non, une dépendance de l'Algérie ; ou plutôt c'est l'Algérie qui va se doubler.

Combien d'efforts, de peines, de sacrifices faudra-t-il pour assimiler la Tunisie à la France, alors qu'après un demi-siècle, cette œuvre de la civilation française n'est pas même achevée en Algérie et que nous n'y recueillons pas encore tous les fruits de notre travail, tout le prix de notre sang et de notre argent ? Voilà le premier souci qui trouble notre satisfaction. La procédure audacieuse du gouvernement, dans cette affaire, nous inquiète peut-être davantage. On vient de faire une guerre sans l'avoir déclarée on vient de signer un traité de paix qu'on appelle «un traité de garantie». A l'heure où le Parlement se sépare, on lui annonce une expédition contre les Kroumirs : ce ne sera, dit-on, qu'un acte très simple de police coloniale. Trois semaines après, quand le Parlement se rassemble, on lui annonce d'abord une expédition contre le bey, puis la signature d'un traité. Ainsi voilà une guerre entreprise et terminée, un traité préparé et conclu, un protectorat établi, une occupation fixée, sans que les Chambres aient été averties ou consultées ; on choisit un interrègne du Parlement comme pour se ménager mieux toutes ces facilités, et le Parlement ne se trouve plus que devant un fait accompli ! C'est un coup de théâtre que M. Gambetta, le maître de ce gouvernement, a tenté pour sa gloire.

C'est un exploit astucieux qui a réduit à néant le droit national et le droit parlementaire, ce droit de décider seul des grands intérêts du pays que, sous l'empire, les libéraux revendiquaient jadis pour le Parlement avec un patriotisme si sagace. Cette expédition de Tunis, conduite contra un faible ennemi, finit promptement et favorablement. Soit. Mais le gouvernement vient d'user d'un moyen dangereux, qui pourrait-être un précédent terrible. Dieu veuille, dans l'état actuel de la France et de l'Europe, que ce ne soit pas un exemple qui l'enhardisse ! Dieu veuille qu'il ne renouvelle pas ailleurs cette expédition de Tunis ! L'imitation n'en serait pas si heureuse peut-être ; un second essai pourrait être néfaste.

AUGUSTE BOUCHER.

FEUILLETON DU 16 MAI — 11 —

LE JOURNAL D'UNE FEMME

PAR OCTAVE FEUILLET

XVIII

Même jour.

La résolution que j'ai prise cette nuit a été très-longtemps et très-vivement combattue par ma grand'mère.

— Ma chérie, m'a-t-elle dit, tu sais qu'en principe je ne hais pas le romanesque... mais ceci l'est vraiment trop!... A ton âge, avec ta figure, ta tournure, ton éducation, ta fortune, — épouser un invalide, certainement c'est très-beau, très-généreux, très-poétique, mais franchement cela dépasse un peu la mesure !... Et encore permets, ma chère enfant, si tu prenais une détermination semblable en temps ordinaire, en toute liberté d'esprit et de cœur, avec calme et sang-froid, en pleine possession de toi-même enfin... à la bonne heure ! — Mais ce n'est pas cela. Tu viens d'éprouver un désenchantement, une déception, très-sensible... Mon Dieu ! par parenthèse, je ne comprendrai jamais ce qui a pu se passer dans la cervelle de ce monsieur-là !... quoi qu'il en soit, ma charmante, tu es dans un de ces états de l'âme où s'engendrent les fausses vocations !... Il faut donc te défier beaucoup d'un premier mouvement de désespoir... Au moins attendons... attendons quelques mois... laissons le temps passer sur cette idée-là... si elle se confirme, si elle se consolide, eh bien, on verra !... Mais je ne ferais vraiment pas mon devoir si je te permettais de t'engager dans une pareille aventure sous le coup de ton chagrin de cœur, sous le coup aussi de l'émotion que t'a causée la scène tragique de cette nuit !

Telles ont été, en bref résumé, les objections de ma grand'mère; je les ai combattues à mon tour de toute ma conviction et de toute mon éloquence :

« Sans doute j'étais un peu romanesque, mais elle-même n'avait-elle pas encouragé en moi ces dispositions ? Ne me les avait-elles pas recommandées comme des garanties de dignité et même de bonheur ?... Sans doute j'avais le cœur malade et brisé; mais ce cœur malade n'avait-il pas précisément besoin, pour se relever et se soutenir, de la diversion d'un grand devoir, d'un généreux dévouement ? Ne devait-il pas trouver uniquement dans le bonheur des autres la consolation et l'oubli de son propre bonheur perdu ?... — Je ne lui ai pas caché l'intention formelle où j'étais d'entrer un jour au couvent, si jamais j'avais le malheur de me trouver seule au monde; dévouement pour dévouement, celui dont l'occasion se présentait à moi n'avait-il pas un caractère plus élevé, plus pieux, plus attachant, moins égoïste enfin, que le simple renoncement au monde et l'abnégation un peu banale de l'institutrice ?... Quant à attendre, ce serait hasarder peut-être tout le mérite et tout le bienfait de mon action; qui sait si, dans l'intervalle, ce malheureux jeune homme ne retomberait pas dans un de ces accès de désespoir auxquels je venais de le voir en proie, si sa mère serait comme cette fois avertis à temps, s'il n'y succomberait pas ?

Ce qu'il y avait de certain du moins, c'est qu'attendre serait me faire perdre, à moi, la meilleure partie de ma récompense, la joie que je me promettais de voir ces pauvres gens passer soudain de l'excès de la douleur à un bonheur inespéré, d'en être la cause, de descendre tout à coup dans leur vie sombre comme un ange de lumière... que cette seule minute de mon existence jetterait sur le passé, sur le présent, sur l'avenir, un apaisement, un charme et une consolation infinis ! »

Ma chère grand'mère, tout en pleurant beaucoup, a bien voulu se rendre à mes raisons.

— Hélas ! ma pauvre fillette, a-t-elle murmuré pour conclure, le monde dira que nous sommes deux folles !

— Ce sont ai-je dit, des folies que Dieu doit bénir.

— J'en conviens, a dit ma grand'mère ; — mais il y a maintenant une autre difficulté qui me saute aux yeux.

— Ah ! mon Dieu, laquelle.

— Comment allons-nous nous y prendre avec les Louvercy ?... Je dois rendre justice à la pauvre mère ; en me confiant la malheureuse passion de son fils, elle n'a pas paru admettre un instant la supposition — vraiment inimaginable d'ailleurs — d'un mariage entre vous deux ; le jeune homme très-évidemment ne l'admet pas davantage... et ça fait honneur à son bon sens... mais alors... quoi ?... Il va donc falloir s'offrir, se jeter dans leurs bras, sans dire gare ?... C'est impossible, ma fille... c'est tout à fait incorrect !

— Mais, grand'mère, puisque nous sommes sûrs qu'ils ne me refuseront pas ?

— Ah ! bon ! il ne manquerait plus que cela !... Enfin, c'est une négociation très-délicate, très-délicate !

— Voulez-vous m'en charger, grand'mère ?

— Ah ! mon Dieu, pourquoi pas ?... quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre !... Puisque nous sommes dans les irrégularités jusqu'au cou, une de plus, une de moins... c'est indifférent !... Mais enfin, pourtant, j'imagine que tu vas d'abord t'adresser à la mère.

— Bien entendu ! ai-je dit.

... C'est pourquoi je viens de faire demander un moment d'entretien à madame de Louvercy, et dans quelques minutes je serai chez elle.

XIX

Même jour.

Madame de Louvercy était chez son fils quand on lui a transmis mon message. Elle est aussitôt montée chez moi. Son visage, un des plus nobles que je connaisse était, encore pâle et comme meurtri des terribles émotions de la nuit: elle m'a souri pourtant, mais d'un air distrait comme une femme, dont la pensée était à mille lieues de la surprise que je lui préparais.

— Ma chère enfant, m'a-t-elle dit, vous voulez me faire vos adieux... vous êtes aimable... je suis bien aise moi-même de vous faire les miens sans témoins pour mieux vous dire combien je vous regretterai, combien je vous remercie d'avoir été si obligeante... si compatissante... pour nous tous,

Elle m'avait pris les mains en parlant. — elle a vu que j'étais extrêmement troublée, et a senti que je tremblais. — Ses traits défaits se sont comme tendus tout à coup, et ses yeux ont cherché les miens avec une expression d'étonnement et de vague soupçon.

— Madame, ai-je dit en balbutiant un peu, j'ai un pardon à vous demander... j'ai été bien indiscrète la nuit dernière...

Elle m'a regardée avec une fixité plus intense et plus profonde.

— Je vous ai entendue passer... puis j'ai entendu vos pleurs... j'ai craint que vous n'eussiez besoin de secours... je suis descendue...

— Vous savez tout ? s'est-elle écrié toute tremblante à son tour.

— Je sais tout... oui, — je suis profondément touchée des sentiments que j'ai inspirés à votre fils, très touchée aussi de son infortune... enfin, madame... — et je me suis rapprochée d'elle tout doucement — voulez-vous que je sois votre fille ?

Tout son corps a frémi d'une secousse soudaine : ses yeux dilatés, stupéfaits, presque égarés, demeuraient attachés sur les miens : ses lèvres entr'ouvertes étaient agitées de faibles convulsions. — Elle a murmuré tout bas :

— Non ! ce n'est pas possible !...

— Voulez-vous de moi pour votre fille? ai-je repris en lui souriant.

— Ah !... — Quel cri elle a jeté ! quel cri de mère... d'heureuse mère !

Je ne sais plus trop ce qui s'est passé dans les minutes qui ont suivi. J'avais à demi perdu le sens, elle aussi. Elle me serrait, m'embrassait, m'étouffait, m'appelait des noms les plus tendres, priant, pleurant, nous mêlant, Dieu et moi, dans ses élans de reconnaissance... — Ah ! quel bon moment !

Dès qu'elle a pu se retrouver, se reconnaître un peu :

— Mais, mon Dieu !... et votre grand'mère ? a-t-elle demandé avec anxiété.

— Elle consent.

— Ah ! allons chez elle.

Elle m'a entraînée chez ma grand'mère.

Après les premiers transports, qui ont été très vifs de part et d'autre, ma grand'mère a fait observer qu'avant de nous y abandonner davantage, il serait peut-être bon de sonder les intentions de M. Roger.

— Ah ! Dieu ! s'est écriée madame de Louvercy, mon pauvre garçon ! Tout ce